

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Juin 2018

7493

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Aménagement de la rue des Catalans à Marseille (13007)

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Emblème de la rade de Marseille, la Corniche Kennedy s'apprête à subir d'importants travaux de rénovation. La Métropole Aix-Marseille Provence envisage, dans la continuité de ces travaux, d'aménager la rue des Catalans.

Le projet d'aménagement concerne la portion de voie située entre les carrefours du boulevard Charles Livon et de l'avenue de la Corse. Il implique la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, la réorganisation des stationnements avec élargissement des trottoirs sur une surface de 4 000 m².

A cet effet, l'opération d'investissement 2018106400 « Marseille 7^{ème} – Aménagement de la rue des Catalans », pour un montant de 1 150 000 €, inscrite au budget supplémentaire enregistrée dans l'autorisation de programme 181141 du programme 14.1 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

• **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 1 150 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2018106400 « Marseille 7^{ème} – Aménagement de la rue des Catalans » pour un montant de 1 150 000€ T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 181141

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire .

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2018 : 10 000 € TTC

CP 2019 : 500 000 € TTC

CP 2020 : 500 000 € TTC

CP exercices suivants : 140 000 € TTC

• **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC